Endroits extérieurs : sans fumée pour tous

NB anti-tobacco COALITION antitabac du N.-B.

Sans tabac. Pour tous. Partout.

« Il n'existe aucun niveau sécuritaire d'exposition à la fumée secondaire, aussi appelée fumée du tabac, passive, involontaire ou environnementale. »[1] La fumée secondaire désigne la combinaison de fumée provenant directement d'un produit du tabac en combustion et de la fumée expirée par un fumeur, et elle peut s'avérer nocive même à l'extérieur. [2,5] La création d'endroits extérieurs sans fumée comporte de nombreux avantages.

Protéger les enfants et les adultes contre la fumée secondaire
La fumée du tabac contient plus de 4 000 produits chimiques, dont au moins 70 produits connus qui causent, déclenchent ou favorisent le cancer.[3, 4] Bon nombre de ces produits sont présents dans la fumée secondaire.[1] La fumée secondaire est aussi à l'origine de nombreuses autres maladies comme les cardiopathies, l'emphysème et l'asthme.[1]
La recherche montre que, même à l'extérieur, la fumée secondaire peut être nocive. Selon certaines conditions comme la vitesse du vent et le nombre et la proximité des fumeurs, les non-fumeurs peuvent être exposés à autant de fumée secondaire que s'ils se trouvaient à l'intérieur.[5]

Aider les personnes qui ont cessé de fumer ou qui tentent de le faire.
Les endroits publics sans fumée fournissent un milieu favorable aux personnes qui désirent demeurer non-fumeuses, et les interdictions de fumer permettent efficacement aux fumeurs de réduire leur usage du tabac ou de cesser entièrement de fumer.[6]

Limiter les modèles négatifs auprès des enfants
Vingt-sept (27) pour cent des élèves néobrunswickois ne sont pas certains de pouvoir demeurer des non-fumeurs.[7] Or, comme la plupart des fumeurs commencent à fumer avant 18 ans,[8] il est important de minimiser leur exposition au tabagisme. Les endroits sans fumée intérieurs et extérieurs contribuent à atténuer chez les jeunes l'impression que l'usage du tabac est un comportement normal et socialement acceptable.

Protéger les enfants, la faune et l'environnement contre les déchets toxiques
Les mégots de cigarettes sont non biodégradables, sont les déchets les plus répandus sur la planète et peuvent avoir des effets néfastes pour la santé lorsqu'ils sont avalés par les enfants, les poissons, les oiseaux et les autres petits animaux.[9]
Les mégots de cigarettes jetés négligemment peuvent également provoquer des incendies, notamment dans les endroits gazonnés ou boisés comme les parcs, les pistes cyclables et les sentiers pédestres.[10]

Quelle est la situation au Nouveau-Brunswick?
De nombreux gouvernements provinciaux et municipaux à l'extérieur du Nouveau-Brunswick possèdent des lois et des règlements sur les terrasses extérieures, les terrains des hôpitaux, les entrées et les sorties qui, toutefois, n'existent pas dans la province, à l'heure actuelle. La *Loi sur les endroits sans fumée* du Nouveau-Brunswick interdit l'usage du tabac dans tous les endroits publics intérieurs (les milieux de travail, les restaurants, les casinos, les salles de bingo et les terrasses de bars et de restaurants qui sont fermés à plus de 70 %).[11] Elle prohibe également l'usage du tabac sur les terrains d'écoles et dans les véhicules en présence de jeunes de moins de 16 ans. La *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick ne permet pas aux municipalités individuelles d'adopter des règlements ciblant les endroits extérieurs sans fumée. Toutefois, les villes de Bathurst, Dieppe et Moncton et la municipalité de St. Stephen ont mis en vigueur des politiques sans fumée dans divers endroits extérieurs, afin de protéger leurs citoyens contre les dangers de la fumée secondaire.

Cette tendance vers des endroits extérieurs sans fumée reçoit l'appui de la majorité des Néobrunswickois. Selon un sondage d'opinion publique mené au cours du printemps 2013 par la Société canadienne du cancer, Nouveau-Brunswick, le public appuie la multiplication des endroits extérieurs sans fumée, soit précisément :

- 91 % des Néobrunswickois sondés étaient favorables à une loi rendant les endroits publics où les enfants se réunissent habituellement, sans fumée;
- 79 % approuvaient une loi faisant des terrasses de restaurants des endroits sans fumée;
- 83 % appuyaient une loi faisant des terrains de sports des endroits sans fumée;
- 72 % étaient pour une loi faisant des parcs publics des endroits sans fumée;
- 88 % favorisaient une loi faisant des entrées et des sorties des bâtiments publics des endroits sans fumée;
- 67 % approuvaient l'accessibilité gratuite des fumeurs désireux de cesser de fumer aux TRN/ médicaments de sevrage;
- 83 % soutenaient l'affectation d'une partie des recettes provenant des taxes sur le tabac au financement de programmes et services susceptibles de prévenir le tabagisme chez les jeunes et aideraient les fumeurs à cesser de fumer.

Pour obtenir plus d'information sur les endroits extérieurs sans fumée, consultez l'Association pour les droits des non-fumeurs. *Table of Smoke-Free Bylaw Provisions in Canada Exceeding Provincial/Territorial Legislation* (printempsv2012):
http://www.nsra-adnf.ca/cms/file/files/Summary_table_Spring_2012.pdf (offert en Anglais seulement).

Références :
1. U.S. Department of Health and Human Services. The Health Consequences of Involuntary Exposure to Tobacco Smoke. A Report of the Surgeon General. Atlanta, GA: U.S. Department of Health and Human Services, Centres for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health; 2006. [online]. 23 Sept 2013. http://www.surgeongeneral.gov/library/secondhandsmoke/index.html.
2. Santé Canada. (2011). Préoccupations liées à la santé- La fume secondaire . [enlinge]. Le 1 oct 2013. http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/legislation/label-etiquette/second-fra.php
3. Rodgman, A., Perfetti, T.A. The chemical components of tobacco and tobacco smoke. (2009). CRC press, Florida, USA. ISBN 978-1-4200-7883-1.
4. Hecht SS. Research Opportunities Related to Establishing Standards for Tobacco Products Under the *Family Smoking Prevention and Tobacco Control Act*. Nicotine & Tobacco Research [http://ntr.oxfordjournals.org/] Commentary [accepted November 25, 2010]. Web Published 2011 January;10.1093/ntr/ntq216. [online]. 23 Sept 2013. http://ntr.oxfordjournals.org/content/early/2011/01/09/ntr.ntq216.full.pdf
5. Ontario Tobacco Research Unit (2013). OTRU Update- Protection from Outdoor Smoking. [online]. 10 Sept. 2013. http://otru.org/wp-content/uploads/2013/08/update_july2013.pdf
6. Callinan JE, Clarke A, Doherty K, Kelleher C. Legislative smoking bans for reducing secondhand smoke exposure, smoking prevalence and tobacco consumption. *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2010, Issue 4. Art. No.: CD005992. DOI: 10.1002/14651858.CD005992.pub2.
7. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. "Tabac et autre substances. » " Sondage sur le mieux-être des élèves de la 6e à la 12e année du Nouveau-Brunswick. Fiche d'information 2009-2010. [enlinge]. Le 1 oct 2013. http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/hic-csi/pdf/Wellness-MieuxEtre/Tabagisme2009-2010.pdf
8. Statistique Canada. (2011). Coup d'oeil sur la santé: Tendances actuelles du tabagisme. [enlinge]. Le 1 oct 2013. http://www.statcan.gc.ca/pub/82-624-x/2012001/article/11676-fra.htm
9. Leave the Pack Behind. "Tobacco Information – Environment." [online]. 10 Sept. 2013. http://www.leavethepackbehind.org/tob_environment.php>
10. Clean Up Australia Limited. Cigarette Butts. Cigarette Butts and the Environment. [online]. 10 Sept. 2013. http://www.cleanup.org.au/PDF/au/cua-cigarette-butts-fact-sheet.pdf
11. Assemblée legislative du Nouveau-Brunswick. (2004). Loi sur les endroits sans fume. [enlinge].le 1 oct 2013. http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/55/1/Bill-75.pdf